



**Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 FÉVRIER 2017**

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Véronique CORNUAULT, Christophe MORIN, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU, Hervé DE TALHOUET-ROY, Patrick DEVAUD, Béatrice LARGEAU - Vice-présidents

Nicolas GAMACHE, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Gilles BERTIN, Nathalie BRESCIA, Philippe CHARON, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, Jean-Paul GARNIER, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Dominique MARTIN, Sybille MARY, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Jean-Michel RENAULT, Martine RINSANT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Catherine THIBAUT, Emmanuelle TORRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel AIRAULT suppléant d'Emmanuel ALLARD

Frédérique SALVEZ suppléante de Jean-Yann MARTINEAU

Chantal GOULET suppléante de Jean PILLOT

Pouvoirs :

Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Serge BOUTET donne procuration à Philippe ALBERT

Mickaël CHARTIER donne procuration à Lucien JOLIVOT

Armelle YOU donne procuration à Xavier ARGENTON

Absences excusées : Patrice BERGEON, David FEUFEU, Jean-Marc GIRET, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Daniel MALVAUD, Jean-Michel MORIN, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Thierry PARNAUDEAU et Michel ROY

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
D'ATTRIBUTIONS**

Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations d'attributions.

**1 - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 24 NOVEMBRE ET DU 21
DECEMBRE 2016**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 novembre 2016,
- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 décembre 2016.

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

3 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECOLES 2017-2020 – SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL « CAP79 »

Un diagnostic général des bâtiments scolaires a conclu à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux d'amélioration, notamment en matière d'accessibilité. Pour ce faire, un programme d'investissement pluriannuel 2017-2020 de 1 700 000 € HT est prévu pour réaliser cette remise à niveau des équipements scolaires communautaires en tenant compte des contraintes budgétaires de la collectivité.

Il peut être proposé au Conseil Départemental des Deux-Sèvres de réserver une enveloppe globale de 400 000 € au titre du dispositif départemental « Contrat d'Accompagnement de Proximité (CAP) 79 », pour cette opération sur 4 ans. Quatre demandes d'aide financière seraient alors successivement déposées sur la base des tranches annuelles de travaux correspondantes.

La tranche 2017 pourrait être consacrée à l'aménagement des écoles de La Mara (maternelle et primaire) et de Jules Ferry de Parthenay qui accueilleront en septembre prochain les enfants actuellement scolarisés dans l'école Montgazon dont la fermeture a été actée par délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de demander au Conseil Départemental des Deux-Sèvres de bien vouloir réserver une enveloppe globale de 400 000 € au titre du dispositif départemental CAP79, pour le programme pluriannuel de travaux d'amélioration des écoles 2017-2020,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES DE LA MARA ET JULES FERRY – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Par délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'aménagement des écoles de La Mara (maternelle et primaire) et Jules Ferry de Parthenay qui accueilleront en septembre prochain les enfants actuellement scolarisés dans l'école Montgazon dont la fermeture a été actée par délibération du Conseil communautaire du 27 octobre 2016.

Suite à la consultation des entreprises, le coût prévisionnel de ces travaux a été actualisé à 468 807,81 € HT et se décompose comme suit :

- Travaux Ecole maternelle de La Mara = 127 754,01 € HT,
- Travaux Ecole primaire de La Mara = 148 262,20 € HT,
- Travaux Ecole Jules Ferry = 156 211,60 € HT,
- Maîtrise d'œuvre = 33 300 € HT,
- Contrôle technique = 3 280 € HT.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de communes peut solliciter du Conseil Départemental des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention de 100 000 € au titre de la dotation travaux (1 425 935 €) qui lui a été réservée dans le cadre du CAP 79.

Pour rappel, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement des écoles de La Mara et Jules Ferry ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière possible concernant ces travaux, et notamment à déposer une demande de subvention CAP79 de 100 000 € auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

Pour assurer le fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission Finances réunie le 14 février 2017, à l'unanimité, décide :

- de procéder au versement d'une avance sur subvention d'un montant de 134 718 € correspondant au quart du montant de la subvention 2016 de 538 870 €, et ce, dans l'attente du vote du budget 2017,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 chapitre 65 - 657362,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ne prennent pas part au vote : Hervé-Loïc BOUCHER, Béatrice LARGEAU, Martine RINSANT, Jean-Paul DUFOUR, Magaly PROUST, Catherine THIBAUT, Véronique CORNUAULT.

6 - CONTRATS D'ASSURANCES – APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT N°1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »

Constitués en groupement de commandes, le CCAS de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ont conclu leurs contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après consultation des compagnies d'assurances, selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes », tant pour le CCAS que pour la Communauté de communes.

Le cahier des clauses particulières prévoit que chaque année, l'assuré s'engage à déclarer dans les 2 mois après l'échéance du contrat, la situation des bâtiments incorporés ou retirés de l'assurance.

Au cours de l'année 2016, la Communauté de communes a restitué la Cuisine Centrale de Vasles au CCAS de Vasles. Elle a également restitué aux communes concernées les biens immobiliers liés à la compétence relative au soutien des activités commerciales et aux commerces de proximité.

Enfin, suite à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Parthenay-Gâtine, le Foyer Jeunes Travailleurs de Parthenay et la Résidence Sociale Jeunes de Thénezay ont été restitués à leur Commune d'implantation, qui en sont propriétaires.

Il convient d'acter, par voie d'avenant au marché relatif à la police « Dommages aux biens 007 », l'actualisation du patrimoine immobilier communautaire à assurer.

S'agissant d'un marché passé par un groupement de commandes, le pourcentage de variation du marché initial doit être apprécié au regard du prix total du marché, concernant l'ensemble de ses membres.

Pour la durée du marché d'assurance relatif aux « Dommages aux biens et risques annexes », le montant initial s'élève à 146 620,60 € pour la part concernant la Communauté de communes et à 7 599,80 € pour la part concernant le CCAS de Parthenay, soit un total de 154 220,40 €.

Plusieurs avenants au marché initial sont déjà intervenus :

- concernant le CCAS de Parthenay : avenant en moins-value de 1 056,55 €,
- concernant la Communauté de communes : avenant en moins-value de 3 595,55 €.

Les modifications apportées au parc immobilier communautaire au cours de l'année 2016 entraînent une moins-value de 3 169 €.

Au total, le montant initial du marché fait donc l'objet d'une moins-value de 7 821,10 €, représentant une diminution de 5,07 %, et portant le nouveau montant du marché à 146 399,30 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 à la police d'assurance « Dommages aux biens 007 » avec SMACL Assurances,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

7 - APPROBATION DE L'AVENANT DE SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE A LA COMMUNE DE LA FERRIERE POUR L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT, D'ACCES ET D'EXPLOITATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES INSTALLEES SUR LA TOITURE DE L'ECOLE DE LA FERRIERE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine comprenant la compétence facultative « installation et gestion d'équipements photovoltaïques sur le patrimoine communautaire, production et revente d'énergies renouvelables » ;

Vu la mise à disposition des panneaux photovoltaïques situés sur la toiture de l'école de La Ferrière au bénéfice de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 septembre 2016, approuvant la signature d'une convention entre la Commune de La Ferrière et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour la prise en charge des opérations budgétaires relatives à la gestion des panneaux photovoltaïques par la Commune de La Ferrière, jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Afin de permettre l'installation et la gestion des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de son école, la Commune de La Ferrière avait conclu, avec la société GEREDIS, une convention de raccordement, d'accès et d'exploitation de cet équipement.

Il convient d'acter, par voie d'avenant, la substitution de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à la Commune de La Ferrière pour l'exécution du contrat précité, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant de substitution à la convention conclue avec la société GEREDIS ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

8 - ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE – ADHESION 2017

L'Assemblée des Communautés de France (ADCF) a été créée en 1989. Cette fédération nationale d'élus a pour but de promouvoir l'intercommunalité de projet, représenter les communautés auprès des pouvoirs publics, faciliter l'échange d'expériences et les rencontres entre les acteurs

intercommunaux, mettre à disposition de ses adhérents une assistance téléphonique (questions juridiques, fiscales...).

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine adhère à l'association depuis 2014.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion à l'Association des Communautés de France pour l'année 2017 moyennant une cotisation annuelle de 4 103,30 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

9 - CREATION DE CONTRATS AIDES

A l'issue des rendez-vous managériaux pendant lesquels, des besoins avaient été exprimés, des propositions de créations de poste ont été formulées avec des mesures compensatoires.

A ce titre, il est proposé de répondre à deux besoins par des contrats de droit privé :

- **Création d'un poste d'emploi d'avenir – 35 heures à la ludothèque à compter du 1^{er} mai 2017** à la suite d'un poste CAE 22 heures – pour assurer les temps d'accueils par roulement, maintenir les animations et accueils de groupes et permettre des actions hors-les-murs.
- **Création d'un poste d'emploi d'avenir – 35 heures – en déchèterie à compter du 1^{er} avril 2017** pour limiter les erreurs de tri dans les bennes, absorber l'augmentation de fréquentation, permettre d'assurer les tâches à l'ouverture et à la fermeture de la déchèterie. Mesures compensatoires : fin du renfort saisonnier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les créations des postes d'emploi d'avenir telles que mentionnées ci-dessus,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

10 - MODIFICATION D'UN TARIF DE VACATION POUR INTERVENANT EXTERIEUR

Par délibération en date du 27 septembre 2012, l'ancienne Communauté de communes de Parthenay a fixé le montant horaire de la vacation du psychologue qui intervient ponctuellement auprès du service Enfance-Jeunesse notamment à la Crèche et auprès du relais des parents à 36,50 € brut.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de revaloriser cette vacation horaire à 38 € brut,
- d'adopter ce tarif applicable à tout intervenant extérieur sur des missions de psychologue au sein des services de la petite enfance et du scolaire,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

11 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Dans le cadre des procédures d'avancement de grade pour un agent pluri-communal, il convient de créer un poste de **professeur d'enseignement artistique hors classe à temps non complet de 3h15mn à compter du 1^{er} mars 2017.**

A l'issue des rendez-vous managériaux 2016 au moment desquels des besoins avaient été exprimés, des propositions de créations de poste ont été formulées avec des mesures compensatoires.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, les créations de poste suivantes :

- **Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet pour des missions de guide conférencier, à compter du 1^{er} avril 2017 – service Culture et Patrimoine – Secteur Patrimoine – occupé actuellement par un agent dans le cadre d'un renfort – permet de conforter les effectifs du service dans le cadre du label PAH – continuité de l'organisation 2016,**
- **Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017 pour occuper des missions de directeur du pôle enseignement artistique – service Culture et Patrimoine – Secteur Enseignement artistique – modification du poste de direction de l'école de musique,**
- **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 pour occuper des missions d'accueil sur le secteur de Ménigoute – service Territoire et proximité et administratives pour le service scolaire – pérennisation d'un agent en contrat CAE 35 heures qui avait remplacé un agent titulaire,**
- **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 pour occuper des missions d'infographiste – service Communication – permettre un binôme infographiste – non renouvellement d'un poste CAE – non renouvellement d'un poste d'apprenti**
- **Création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017 pour des missions de « suivi autosurveillance – métrologie » – service Techniques et Environnement – Secteur assainissement – obligation règlementaire sur l'autosurveillance – aides de 70% de l'agence de l'eau,**
- **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 – missions d'ambassadeur du tri – pérennisation d'un agent sur poste CAE depuis 5 ans**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les créations/modifications telles que mentionnées ci-dessus,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

SCOLAIRE

12 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES – ADHESION 2017

Au cœur de l'action éducative, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) est une association de professionnels de l'éducation. Elle est ouverte aux responsables territoriaux intervenant dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative des villes, des collectivités territoriales et tout autre établissement public rattaché (Département, coordinateur PEDT...).

L'ANDEV se positionne sur une dynamique de « réflexion-action », hors du champ catégoriel, syndical ou politique, en vue de :

- mutualiser les réflexions et les pratiques de ses membres,
- favoriser leur formation,

- = apporter une réflexion collective sur l'évolution du cadre réglementaire et sur l'organisation de l'action éducative locale et nationale,
- faire progresser la prise en compte par les décideurs des politiques éducatives locales.

L'ANDEV aide les responsables de l'éducation à faire face à leurs missions en sa qualité de réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication. A ce titre, elle multiplie les initiatives pour stimuler les débats et favoriser le développement de stratégies collectives :

- le site Internet et son forum de discussion avec, pour les membres, un fonds documentaire sur l'action éducative locale, nationale et internationale,
- le partenariat avec WEKA qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur les abonnements et revues spécialisées,
- l'organisation d'un congrès annuel et de journées thématiques en fonction de l'actualité,
- la diffusion de La Communale, revue d'information et de liaison diffusée à 1 000 exemplaires,
- la communication et l'échange d'expériences entre responsables éducatifs,
- la participation à des événements et à des programmes d'études nationaux et internationaux,
- la production, en direction des cadres territoriaux, de contenus et de supports de formation.

L'ANDEV organise des temps de réflexion réguliers avec les autres grands réseaux travaillant sur les politiques éducatives locales, réseaux d'élus (Association des Maires de France, Réseau Français des Villes Educatrices...), réseaux d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, enseignants, syndicats ...

Elle travaille également en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'organisation de nombreuses formations et stages.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017 s'élève à 40 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les statuts de l'association de L'ANDEV,
- d'adhérer à l'association ANDEV pour l'année 2017, pour un montant de 40 €,
- = de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

13 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la mise en place d'un Projet Educatif Territorial communautaire en juillet 2015 modifié par avenant en juillet 2016 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, du 1^{er} acompte du fonds de soutien perçu par les communes pour l'année scolaire 2016/2017, selon les montants ci-dessous :

COMMUNE	1 ^{er} ACOMPTE
Chantecorps	1 230,00
Vasles	1 980,00
Vasles privée	2 220,00
Ménigoute	2 940,00

Fomperron	1 320,00
Vausseroux	780,00
Saint Martin du Fouilloux	383,33
Reffannes	1 470,00
La Peyratte	1 583,33
La Ferrière en Parthenay	1 516,67
Thénezay publique	1 633,33
Thénezay privée	1 250,00
Azay sur Thouet	3 150,00
Secondigny publique	3 283,33
Saint Aubin Le Cloud	4 710,00
Allonne	733,33
Fénéry	966,67
Vernoux en Gâtine	483,33
Gourge	466,67
Pressigny	350,00
Viennay	2 880,00
Amailloux	1 816,67
Chatillon sur Thouet	3 850,00
Le Tallud	3 930,00
Parthenay	23 730,00
Pompaire	1 850,00
	70 506,66

ENFANCE JEUNESSE

14 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2017 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – AVENANT N°2

La Caisse d’Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF) a validé le renouvellement des conditions des Contrats Enfance Jeunesse des secteurs de Ménigoute et Amailloux, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

Ce renouvellement fait l’objet d’un avenant au Contrat Enfance Jeunesse de Parthenay-Gâtine qui s’appuiera sur les modalités financières des années précédentes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- d’approuver l’avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à conclure avec la Caisse d’Allocations Familiales,
- d’autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

15 - TRAVAUX ALSH AMAILLOUX – CONVENTION D’AIDE A L’INVESTISSEMENT

Dans le cadre du projet de travaux d’aménagement et de rénovation des locaux destinés à l’accueil de loisirs d’Amailloux, le Conseil d’Administration de la Caisse d’Allocations Familiales des Deux-Sèvres (CAF) a émis un avis favorable à l’attribution d’une subvention d’équipement, par le biais d’une convention d’aide financière à l’investissement.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 23 500 €, et l'aide financière de la CAF atteindra 16 000 €, soit 68,08 %.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'aide financière à l'investissement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16 - CLUB DES ENTREPRENEURS DE GÂTINE – ADHESION 2017

Le Club des entrepreneurs de Gâtine regroupe 260 adhérents et plus de 7 000 emplois. L'association sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'année 2017.

Le programme d'actions 2017 prévoit le maintien des afterwork le 2^{ème} jeudi de chaque mois, la création des beforework, le 4^{ème} jeudi de chaque mois et un retour sur le projet jeunesse intitulé « Réinventer la jeunesse et l'entreprise ».

Le montant de la cotisation annuelle est inchangé et fixé à 110 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au Club des entrepreneurs de Gâtine au titre de l'année 2017,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2017 chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

17 - ZAE PATIS BOUILLON – VENTE D'UNE PARCELLE ECONOMIQUE

En juin 2014, M. Anthony VIVIER a créé son entreprise de pose de panneaux isothermes et de conception et fabrication de remorques réfrigérées. Il emploie 1 salarié et occasionnellement des employés intérimaires. Il est actuellement locataire d'un bâtiment et se trouve limité dans son développement.

Par courrier en date du 09 janvier 2017, M. VIVIER a confirmé son intention d'acquérir la parcelle AR 101 de 2 912 m² sur la ZAE du Pâtis Bouillon à Châtillon-sur-Thouet pour y édifier un bâtiment industriel d'environ 400 m².

Il s'agit de la parcelle, sur laquelle la Communauté de Communes avait délibéré favorablement le 27 novembre 2014, pour une vente, au profit de l'Entreprise Alpinisme Deux-Sévrien (ADS), qui, par courrier en date du 20 décembre 2016, a confirmé qu'elle abandonnait son projet.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 3 janvier 2014, actant le tarif du prix au m² des terrains situés sur la ZAE du Pâtis Bouillon ;

Vu l'avis des domaines reçu en date du 6 février 2017, évaluant le bien à 23 000 €HT ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération en date du 27 novembre 2014 s'agissant de la vente de la parcelle à l'entreprise ADS,
- d'autoriser la vente de la parcelle AR 101 à M. VIVIER au prix de 9,13 €/m² TVA sur marge incluse, soit un total de 26 587 € TVA sur marge incluse (23 296 € hors TVA sur marge),
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

18 - TOURISME EN GÂTINE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2017

Afin de permettre à l'association Tourisme en Gâtine de faire face à certaines dépenses engagées pour le premier trimestre de l'année 2017, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'attribution d'un acompte sur subvention d'un montant de 18 000 €, correspondant au quart (25%) de la subvention versée en 2016 soit 72 000 €,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2017 chapitre 65-6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ne prennent pas part au vote : Claude DIEUMEGARD, Michel PELEGRIN, François GILBERT, Dominique MARTIN, Hervé DE TALHOUET ROY, Didier GALLARD, Patrick DEVAUD, Nicole LAMBERT.

SYSTEME D'INFORMATION

19 - PARTENARIAT « COLLÈGES NUMÉRIQUES ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE » - AVENANT N°1

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 24 novembre 2016 approuvant le projet de conventionnement d'un partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'académie de Poitiers et le déploiement de 45 tablettes dans les écoles du secteur de Secondigny ;

Il convient de modifier par un avenant à la convention, la répartition des tablettes afin de solutionner les différentes problématiques suivantes :

- les tablettes Android de l'école de Secondigny appartiennent aux parents d'élèves et ne peuvent donc, par conséquent, être déplacées sur une autre école sans changement de propriétaire,
- la solution CISCO MERAKI (MDM) retenue par la collectivité permet de piloter simplement et efficacement une flotte de tablettes avec des interfaces différentes comme Apple et Android. Cette solution vient résoudre l'inquiétude initiale en permettant à l'école de Secondigny de conserver la propriété de son matériel,
- ces tablettes d'occasion sont en cours d'utilisation par les enseignants sur le projet ELAN et ne peuvent être déplacées dans l'immédiat,
- l'école d'Azay-sur-Thouet a émis une réserve sur l'acquisition de matériel d'occasion et différent des autres écoles.

Le Comité de pilotage, réuni le 3 février 2017 a donné un avis favorable à la répartition suivante :

- 1 lot de 15 tablettes à l'école de Secondigny,
- 1 lot de 15 tablettes à l'école d'Azay-sur-Thouet,
- 1 lot de 15 tablettes à l'école de Saint-Aubin Le Cloud.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » conclue avec l'académie de Poitiers,

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

20 - SALLE DE LA GUICHETIERE A SECONDIGNY – MODIFICATION DES TARIFS

Les tarifs de location de la salle intercommunale située à la Guichetière à Secondigny, n'ont pas subi d'augmentation depuis janvier 2010, soit depuis 7 ans.

Après un comparatif avec différentes salles de superficie d'accueil équivalente situées sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il semble justifié de proposer une hausse de 30€ sur toutes les locations et 5€ sur l'option chauffage (soit une augmentation entre 20 et 25% selon les tarifs).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs de la salle de la Guichetière à Secondigny ci-annexés,
- de dire qu'ils sont applicables à compter du 1^{er} mars 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

CULTURE & PATRIMOINE

21 - ADHESION ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHEQUES 2017

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine adhère depuis plusieurs années à Images en bibliothèque. Créée en 1989, Images en bibliothèques est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques. Elle apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier.

Cette association a une triple vocation :

- valoriser les collections cinématographiques en rendant accessible au plus grand nombre le patrimoine audiovisuel ;
- œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle. Elle coordonne la mise en œuvre d'une action d'ampleur nationale, le Mois du film documentaire qui s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs de la culture et de l'éducation ;
- animer le réseau des "bibliothécaires de l'image", en encourageant la réflexion sur la communication des œuvres et en facilitant les échanges interprofessionnels et le partage de l'information. Elle dispense également des formations au plus près des besoins en compétences.

Le coût de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2017 s'élève à 110 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- le renouvellement de l'adhésion à l'association Images en bibliothèque pour l'année 2017 et pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2017, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

JEUX

22 - FLIP 2017 - PROPOSITION D'OFFRES DE PARTENARIAT HORS PERIODE FESTIVAL

Afin de développer des partenariats auprès de diverses collectivités, entreprises et associations en-dehors de la période du festival, il convient de proposer des offres de partenariat spécifique. Ces offres contribuent à la promotion du FLIP et au financement d'une partie du festival.

Suite à l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine et TICC, réunie le 9 janvier 2017, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs d'offres de partenariat spécifique ci-annexés pour le FLIP 2017, applicables à compter du 1^{er} mars 2017,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOIRIE

23 - MARCHE DE TRAVAUX VRD – LOT 2 BRANCHEMENTS NEUFS, REPARATIONS, EXTENSIONS RESEAUX –AVENANT DE TRANSFERT N° 2

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a signé le marché « Travaux de VRD – Lot 2 branchements neufs, réparations, extensions réseaux » avec l'entreprise SGTP RACAUD le 13 Avril 2016.

Le Groupe Migné TP a racheté l'entreprise SGTP RACAUD le 2 novembre 2016 sous le nom de RACAUD Travaux Publics :

Adresse : Les Roses Blanches – 79240 VERNOUX EN GATINE

Siret : 822 776 878 00016

L'avenant ne consiste qu'en un changement d'identification de l'entreprise titulaire du marché et n'a aucune incidence financière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant de transfert n°2 au marché de travaux VRD – Lot n°2 à conclure avec l'entreprise RACAUD TP,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.

Fait à PARTHENAY, le 24 février 2017.

Le PRESIDENT ;
Xavier ARGENTON

Affichage

du : 27 février 2017

au : 13 mars 2017

The image shows a circular official seal of the Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine (Deux Sevres) on the left, and a handwritten signature of Xavier Argenton on the right. The seal features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE' and 'DEUX SEVRES'.